

SCANI

Société Coopérative d'Intérêt Collectif par Action Simplifiée à capital variable

RCS Sens 818 442 535

Bâtiment Adrien Durand, Rue Jean-François de la Pérouse, 89300 Joigny

Procès verbal de prise de décision de l'assemblée générale permanente

Suite à la publication du bilan moral et du bilan financier de l'année 2023, l'assemblée générale a procédé à un débat, conformément aux statuts, jusqu'au 29 septembre 2024. L'assemblée générale permanente a été ensuite invitée à voter les différentes résolutions proposées à l'issue des débats pendant une période de vote s'étalant du 15 au 31 octobre 2024.

A la date de clôture du vote, la coopérative comptait 995 membres. La participation s'établit à 221 votants, soit un taux de participation de 22.21 %.

La pondération des votes en fonction du poids de chaque collège se répartit comme suit :

- Bénévoles & Salariés : 13/13 (40.00%)
- Particuliers : 137/564 (6.07%)
- Professionnels : 46/176 (6.53%)
- Soutiens : 25/242 (1.03%)

Soit un taux de participation pondéré de 53.64 %. Le vote de l'assemblée générale est donc valide.

Le tableau des résultats du vote est annexé au présent procès verbal qui a été établi le 7 novembre 2024 et signé par les membres des deux conseils qui le souhaitent.

Questions annuelles

Question	Réponse
L'assemblée générale approuve le bilan moral 2024	OUI : 97.65 % ABSTENTION : 2.35 %
L'assemblée générale approuve le bilan financier 2023 et donne quitus au conseil d'administration et au conseil de surveillance pour leur gestion	OUI : 97.65 % ABSTENTION : 2.35 %
L'assemblée générale décide d'affecter l'ensemble du bénéfice 2023, soit 1 245,84 €, aux réserves impartageables, les augmentant de 57 911,52 € à 59 157,36 €	OUI : 97.18 % NON : 0.47 % ABSTENTION : 2.35 %
L'assemblée générale certifie avoir pris connaissance et approuver l'absence de conventions visées à l'article L225-38 du code du commerce et avoir pris connaissance et approuver les rémunérations et remboursements de frais qui ont été détaillés et chiffrés dans le bilan moral, section 3	OUI : 95.85 % NON : 0.00 % ABSTENTION : 4.15 %
L'assemblée générale manifeste son intention que SCANI pilote les opérations initialement dévolues à l'association F.E.L.I.N (hébergement de site, cloud, messagerie, ..) tout en prenant soin de conserver la possibilité que ces activités soient reprises à l'avenir par une autre structure associative ou coopérative si l'opportunité ou la nécessité d'une séparation fonctionnelle apparaissait dans le futur	OUI : 78.10 % NON : 1.88 % ABSTENTION : 20.02 %
L'assemblée générale donne pouvoir au porteur du présent procès verbal pour les démarches administratives	OUI : 96.52 % NON : 0.47 % ABSTENTION : 3.01 %

Note sur ces résultats : la question portant sur l'intégration des activités de F.E.L.I.N a recueilli une abstention plus élevée que les votes habituels de la coopérative.

C'est un probable signe que nous n'avons pas assez expliqué le projet, ses tenants et aboutissants pour permettre aux membres de se forger un avis.

On va donc tâcher d'améliorer ce point. En attendant, vous retrouverez une nouvelle rubrique « services d'hébergement » dans votre compte sur <https://cooperateurs.scani.fr/> et pouvez d'ores et déjà vous en servir si vous en avez besoin.

Renouvellement des conseils

L'assemblée générale approuve le renouvellement jusqu'en 2027 du mandat de Pascale Doz	OUI : 93.33 % NON : 0.66 % ABSTENTION : 6.02 %
L'assemblée générale approuve le renouvellement jusqu'en 2027 du mandat de Bruno Spiquel	OUI : 94.59 % NON : 0.00 % ABSTENTION : 5.41 %
L'assemblée générale approuve le renouvellement jusqu'en 2027 du mandat de Alain Arnault	OUI : 91.35 % NON : 0.47 % ABSTENTION : 8.18 %
L'assemblée générale approuve le renouvellement jusqu'en 2027 du mandat de Marc Zugetta	OUI : 88.91 % NON : 2.91 % ABSTENTION : 8.18 %
Dans le cas ou une absence de candidature à la présidence serait constatée, l'assemblée générale autorise expressément le président actuel à effectuer un nouveau mandat	OUI : 92.20 % NON : 1.41 % ABSTENTION : 6.39 %

Questions stratégiques sur la politique tarifaire

Est-il pertinent de différencier le prix de vente des connexions « historiques » en radio et celles en fibre pour se rapprocher les coûts réels de la coopérative, par exemple 30 et 39 € ou encore 28 et 42 € ?	OUI : 63.89 % NON : 13.56 % ABSTENTION : 22.54 %
Doit-on appliquer les éventuelles augmentations tarifaires de manière immédiate ou progressive ?	IMMÉDIATE : 19.74 % PROGRESSIVE SUR 3 MOIS : 31.20 % PROGRESSIVE SUR 6 MOIS : 49.06 %
Compte tenu du faible usage de la possibilité de payer volontairement plus cher son abonnement et du nombre de personne ayant répondu qu'elles avaient juste oublié de faire la demande, est-il pertinent d'inverser le principe et d'augmenter le prix des services pour tous les membres en laissant la possibilité à chacun de demander à redescendre à un tarif plus bas ?	OUI : 57.44 % NON : 17.96 % ABSTENTION : 24.60 %
Sachant que la coopérative n'a pas pour vocation de devenir juge d'une situation personnelle ou une autre, doit-on envisager de restreindre la possibilité de baisse de prix mentionnée à la question 13 à certaines catégories de personnes ?	OUI : 33.21 % NON : 28.06 % ABSTENTION : 38.73 %
Est-il souhaitable de différencier les prix entre les particuliers, les professionnels et les collectivités, compte tenu de leurs besoins et/ou de leurs capacités financières respectives ?	OUI : 73.43 % NON : 12.72 % ABSTENTION : 13.84 %

Note sur ces résultats : ces questions sont une nouveauté importante dans les votes de notre assemblée générale. En effet, jusqu'à présent, les questions posées étaient surtout d'ordre légal ou abondant de grandes questions de fond (« est-ce que SCANI se lance dans la fibre ? » par exemple).

C'est la première année que des questions à impact concret immédiat sont posées et les résultats valent la peine d'être détaillés. La première conclusion qui saute aux yeux est que, comparé aux questions plus traditionnelles, l'abstention (parmis les membres ayant pris part au vote, il s'agit donc plus exactement de vote blanc) est plus élevée.

Cet état de fait traduit fort probablement le fait que de nombreux membres n'ont pas eu l'occasion de creuser les sujets proposés

et/ou s'en remettent à « ceux qui savent » pour décider.

S'il semble clair que nous nous dirigeons vers une différenciation tarifaire entre les connexions radio historique et les connexions fibre (64 % oui) ainsi qu'entre les particuliers et les professionnels & collectivités (73.5 % oui), la question des tarifs adaptés, par exemple aux ressources financières des membres, donne un résultat moins tranché (faveur au oui à 33 % mais une majorité à l'abstention, 39 %, et un non à 28 %).

L'inversion du principe tarifaire consistant à faire varier les prix des services tout en laissant la possibilité à chacun de les baisser à un tarif plancher restant à définir est validée à 57 %.

Les éventuelles augmentations tarifaires seront à appliquer sur une période allant de 3 à 6 mois.

Nous vous proposons, foi de ces résultats, de lancer un second débat permettant de définir le cadre exact des variations tarifaires, notamment en définissant :

- Les règles applicables aux tarifs des professionnels et aux collectivités (facturation à l'usage, facturation au nombre d'utilisateur, renforcement de garanties de service, ...)
- Les règles applicables à la différenciation des prix entre les connexions radio et les connexions fibre, sachant que la coopérative supporte des coûts assez différents en fonction (essentiellement) des zones géographiques
- Les montants retenus et applicables pour chaque type de service et les montants planchers associés

Ces questions seront prochainement défrichées par l'assemblée des actifs afin de vous proposer un cadre de réflexion plus détaillé, mais rien ne vous empêche d'envoyer dès aujourd'hui vos idées et réflexions sur ces trois axes de travail.

B.Spiquel, CA

Eric Apffel, CS

Marc Zugetta, CA

Louhan Foissier



SCANI – SCIC SAS – SIRET 818 442 535 00022 - Code APE 6190Z